

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.09.331**

**Direction des
politiques
communautaires :
complément
d'attribution de
subventions et de
participation aux
associations 2007**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY

Excusé(s) :

Jean MARDIKIAN, Patrick RIFFAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY****DIRECTION DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES : COMPLEMENT D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ET DE PARTICIPATION AUX ASSOCIATIONS 2007**

Par délibération n° 129 du 23 mars 2007, vous avez attribué les subventions et participations relevant de la direction des politiques communautaires pour l'année 2007. Il convient aujourd'hui de proposer d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « TRIO ALPHA » pour l'organisation d'un concert réalisé dans le cadre de la « Semaine de l'Arménie » qui a eu lieu du 17 au 21 septembre.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements. Monsieur MARDIKIAN ne prend pas part au débat et au vote

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 11 septembre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 18 septembre 2007,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention à l'association Trio Alpha d'un montant de 2 000 €.

D'IMPUTER la dépense à l'article 6574 – sous fonction 33.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

08 octobre 2007

Affiché le :

09 octobre 2007